

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 32 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la convention d'objectifs relative à l'attribution d'un acompte de 50.000 euros au titre de 2017 approuvée par la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement avec la SAS Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à la SAS Centre International de Créations Théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord 37, boulevard de la Chapelle 75010 Paris, est fixée à 100.000 euros au titre de l'année 2017, soit un complément de 50.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 181094, 2017-03663.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO